

Réunion ordinaire
Jeudi 27 février 2020

L'an deux mil **vingt**, le **jeudi 27 février**, le Conseil Municipal de la Commune de BAUGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20h00 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DARCY Jean-Claude, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/02/2020

Date d'affichage: 18/02/2020

Présents: MM DARCY MMES MORIN ET MM GAMBÉ DENAUW DESAUNAY PIAT PETIT .VAN HOUTEGHEM D'HEYGERE

Absents excusés : M JOSSEAUX

Absents:

Madame MORIN a été élue secrétaire

Approbation et signature du compte rendu du précédent conseil.

DÉLIBÉRATION N°2020_001

OBJET: Positionnement du Conseil Municipal de Baugy dans le projet de plateforme logistique à Margny-lès-Compiègne « Les Hauts de Margny ».

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une enquête publique est en cours sur le territoire de la commune de Margny-lès-Compiègne concernant un projet de construction et d'exploitation d'une plateforme logistique d'une superficie de 11,7HA par la société JMG Partners.

Considérant que ce projet de construction et d'exploitation de cette plateforme logistique soulève de nombreuses inquiétudes, le conseil municipal s'est prononcé sur les points de vigilance évoqués ci-dessous.

L'annexe11.1 (note technique de présentation ; page 3/11) précise que « *Le site, localisé en périphérie de Compiègne, est accessible via l'A1 puis la N31 en venant du Sud ou la D935 en venant du Nord. Cet accès permet aux camions de rejoindre le site sans traverser de zones d'habitations.* » Cette information est erronée : la D935 traverse les communes de Monchy-Humières et Baugy.

Ce projet d'aménagement va donc entrainer des nuisances importantes, en terme de sécurité routière, d'environnement et de qualité de vie dans le village de Baugy :

- **Augmentation importante du trafic routier**, notamment poids lourds : l'étude d'impact (document PC11 ; page 55/123) précise que **10 088 véhicules jours** empruntent cet axe routier (trafic journalier annuel tous véhicules - comptages routiers effectués par la région Hauts-de-France en 2016) ;
- Monsieur le Maire rappelle, suite à l'accroissement constaté de la circulation des véhicules légers et plus particulièrement des poids lourds sur la RD935, qu'un courrier, motivé par une augmentation de la dangerosité de la circulation sur la RD935, a déjà été adressé par les maires des communes de Baugy, Braisnes-sur-Aronde, Monchy-Humières et de Coudun le 22 mars 2018 à Monsieur le Préfet de l'Oise, sous couvert de Madame la Présidente du Conseil Départemental leur demandant de bien vouloir envisager l'interdiction de la circulation aux véhicules P-L sur la RD935, sauf desserte locale et de les dévier sur la RN31, une voirie mieux adaptée à la circulation des P-L et sans aucun village à traverser. Ce courrier adressé au représentant de l'état dans le département et à Madame la Présidente du Conseil Départemental, faisait part de notre inquiétude devant l'augmentation de la circulation et de la dangerosité croissante sur cet axe routier, devant la gêne croissante générée par le passage toujours plus important de véhicules (bruit, détérioration de la chaussée et crainte toujours plus grande de l'accident mortel à venir).

De nombreux accidents de poids lourds ont eu lieu sur cette route ; ces derniers accélèrent en effet dans le virage de Baugy pour prendre leur élan et effectuer la montée vers le plateau de Margny-les-Compiègne. De plus, les entrées dans le village sont dangereuses, entraînant un arrêt des véhicules sur la route départementale, dans un secteur sans visibilité. De même, les sorties du village de Baugy seront très compliquées en raison de l'augmentation du trafic.

Au vu de l'étude de circulation présentée par le cabinet JMG Partners dans le dossier d'enquête publique, il apparait que les données sur lesquelles s'appuient cette étude sont fournies par le porteur de projet (page 19 ; Étude de circulation).

A cela s'ajoute les projets d'aménagement de la zone du Bois de Plaisance et de Ressons-sur-Matz qui ne sont pas pris en compte dans l'étude d'impact et qui vont de fait encore augmenter la circulation sur la RD 935 qui traverse notre village, ainsi que la dangerosité dans le village (passages piétons peu sécurisés ; traversée de la RD 935 par les transports scolaires jusqu'à 10 fois par jour)

Impact environnemental : l'augmentation du trafic routier va avoir pour conséquences un impact environnemental fort au sein du village de Baugy, mais également au-delà :

- **augmentation de la pollution de l'air et de l'eau** : le village est situé dans une cuvette. Les particules fines, les gaz à effets de serre, les polluants atmosphériques seront plus importantes et contamineront l'air mais aussi le sol, et donc l'eau. Pour rappel, une station de pompage qui alimente le réseau en eau potable de la ville de Compiègne est située sur la commune de Baugy. La présence de cette station de pompage n'est pas prise en compte dans l'étude d'impact.
- **Augmentation des nuisances sonores**, liées au fonctionnement de la plateforme 6 jours sur 7, de 5h à 22h.
- Par ailleurs, l'avis N° 2019-3775 et n° 2019-3975 rendu le 6 décembre 2019 par délégation de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France 11/13, recommande de préciser et de compléter l'étude d'impact sur un grand nombre de points.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose à ce projet dont de nombreux points sont sujets à inquiétudes en terme de sécurité routière, d'impacts environnementaux et d'aménagement du territoire.

DÉLIBÉRATION N°2020_002

OBJET: Limitation de vitesse à 30 km/h dans l'ensemble des rues du village à l'exception de la rue de la Belle-Croix.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'à plusieurs reprises des administrés et des conseillers lui ont rapporté que des véhicules roulaient à une vitesse excessive dans le village et plus particulièrement dans la partie en ligne droite de la rue St Médard et notamment devant l'école maternelle où les petits se rendent à pieds à l'école et qu'une limitation de vitesse à 30 km/h augmenterait la sécurité des piétons.

D'autre part les autres rues du village étant particulièrement étroites il parait indispensable d'étendre cette mesure à l'ensemble des voies de circulation du village, à l'exception de la rue de la Belle Croix qui n'est pas fréquentée par des piétons.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, ont adopté à l'unanimité la limitation de vitesse à 30 km/h sur les rues du village et autorisent Monsieur le Maire à prendre l'arrêté nécessaire à l'application de cette décision.

DÉLIBÉRATION N°2020_003

OBJET: Réfection des rues St Médard et du Jeu d'Arc en enrobé et acceptation devis EUROVIA

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de l'entreprise EUROVIA PICARDIE bld Henri Barbusse 60777 THOUROTTE, pour la réfection en enrobé de la bande de roulement rues St Médard et rue du Jeu d'Arc pour un montant HT de 24 078,00€ soit 28 893,60€ TTC

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, ont adopté le devis de l'entreprise EUROVIA PICARDIE bld Henri Barbusse 60777 THOUROTTE, pour la réfection en enrobé de la bande de roulement rues St Médard et rue

du Jeu d'Arc pour un montant HT DE 24078,00€ soit 28 893,60€ TTC et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Bureau de vote des élections municipales :

SCRUTIN DU 15/03/2020

8H00 10H30	DARCY Jean-Claude DESAUNAY Stéphane MORIN Françoise
10H30 13H00	VAN HOUTEGHEM F. GOMEZ Nicole DESSAINT Nadine
13H00 15H30	DEVANNEAUX Yann JOSSEAUX Sophie GAMBÉ Véronique
15H30 18H00	DARCY Jean-Claude PETIT Frédéric D'HEYGERE Françoise
Président	Suppléant
M. DARCY JC	MME MORIN F

SCRUTIN DU 22/03/2020

8H00 10H30	DESAUNAY Stéphane GAMBÉ Véronique VAN HOUTEGHEM F.
10H30 13H00	PIAT Jean-Christophe. JOSSEAUX Jérôme D'HEYGERE Françoise
13H00 15H30	DARCY Jean-Claude GOMEZ Nicole DEVANNEAUX Yann
15H30 18H00	MORIN Françoise MITTELETTE Maud DESSAINT Nadine
Président	Suppléant
M. DARCY	MME MORIN F

Questions diverses :

Eboulement du talus rue de l'Eglise :

Le talus, rue de l'Eglise à l'aplomb de la maison Caton, s'est effondré en partie. La terre en excès a été retirée pour éviter toute nouvelle chute sur la rue. Un courrier recommandé a été adressé aux frères Caton, propriétaires du talus. Aujourd'hui aucune solution n'est envisageable.

Fin du recensement :

Monsieur le Maire remercie Madame Gomez qui a bien voulu faire le recensement de la population sur le village. La population de BAUGY est de 276 habitants.

Plateforme logistique des Hauts de Margny :

Madame Morin remercie Mme Josseaux pour l'aide apportée dans la rédaction de la délibération dénonçant les effets négatifs à venir pour les habitants du village auprès de Monsieur le Préfet.

Acquisition de la parcelle de Marais de M Jourdain.

Monsieur le Maire a signé l'acte de vente de la parcelle de Marais que la commune a acheté pour un montant de 8 500€ HT subventionné par l'agence de l'eau à hauteur de 8 000€ et les frais de notaire à prévoir sont de 2000 € que l'on peut espérer retrouver dans l'exploitation des peupliers de la parcelle.

SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS*

* (en caractères gras)

DARCY

MORIN

GAMBÉ

DENAUW

DESAUNAY

PIAT J-C

PETIT

JOSSEAUX

VAN HOUTEGHEM

D'HEYGERE